Message relatif au crédit d'investissement pour l'assainissement du CAD de Chantemerle et le remplacement de la chaudière à gaz existante.

En date du 8 mars 2012, le SEn a informé le Conseil communal des résultats des mesures d'émissions de la chaufferie du CAD de Chantemerle, lesquelles ne respectaient pas les limites applicables de l'annexe 3 de l'OPair, en particulier la valeur limite pour les particules solides de 50mg/m^3.

Par décision du 17 juillet 2012, la DAEC a imparti à la Commune de Granges-Paccot un délai au **30 septembre 2017** pour assainir l'installation, le projet devant être présenté au SEn jusqu'au **30 septembre 2016**.

D'autre part, suite à la décision de l'Assemblée communale du 1er avril 2015 d'étendre le CAD de Chantemerle au futur Complexe Scolaire de Chavully, la Commune se doit d'assurer une **redondance en cas de panne du CAD**. La chaudière à gaz actuelle, sise dans le bâtiment de Chantemerle et datant de 2001, présente des signes de fatigue et ne dispose pas de la puissance nécessaire (500KW). Sur la base d'un comparatif de la Commission de l'énergie, l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz a été préférée à un raccordement au réseau FriCAD III. Une nouvelle chaudière à gaz est donc nécessaire pour garantir l'approvisionnement en énergie des bâtiments raccordés.

Déjà mandaté pour les deux extensions précédentes, le bureau RWB Fribourg SA à Broc a été chargé d'établir un devis pour ce projet, lequel se présente comme suit :

Coûts estimatifs du projet d'assainissement du CAD de Chantemerle		
Electrofiltre complet Mise en place dans le local du CAD, conduits de fumée, maçonnerie et serrurerie	CHF	110'000.00
Chaudière à gaz Raccordement aux réseaux de gaz et hydraulique, modification du MCR, électricité et cheminée	CHF	95'000.00
Honoraires Elaboration du projet, mise à l'enquête, appels d'offres, exécution et mise en service	CHF	26'000.00
Divers et imprévus	CHF	9'000.00
TOTAL (TTC)	**CHF**	**240'000.00**

Proposition du Conseil communal
Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 240'000.00** pour l'assainissement du CAD de Chantemerle et le remplacement de la chaudière à gaz existante pour garantir l'approvisionnement en énergie des bâtiments raccordés. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur : Claude Robatel

COMMUNE GRANGES-PACCOT

Le Syndic : René Schneuwly

Route de Chantemerle 60
Case postale 60
1763 Granges-Paccot

T 026 460 76 20
F 026 460 76 21

commune@granges-paccot.ch
www.granges-paccot.ch
CCP 17-1081-2

Cité de l'énergie
european energy award